

# REGLEMENT de la PETANQUE

## ARTICLE 1 Formation des équipes.

- 1° Chaque année les équipes sont classées par poule
- 2° Chaque poule ne doit pas comprendre, en principe, plus de 10 équipes
- 3° Les modalités de répartition des équipes dans chaque poule sont déterminées chaque année par le responsable de section ( en principe par tirage au sort et en tenant compte du nombre d'équipes engagées par entreprise ).Terrain extérieur de Noron

## ARTICLE 2 Calendrier

Les rencontres du championnat se dérouleront suivant le calendrier établi, en début de saison. La journée retenue est le mercredi 17h30 ( la période va d' avril à juin )

## ARTICLE 3 Championnat et Coupe

A l' issue des championnats, il sera organisé un concours pour désigner le vainqueur des qualifiés de chaque poule.Ce concours se déroule, en principe en soirée entière. La date l'horaire et le lieu en seront fixés par le responsable de section.

Les 16 meilleurs équipes du championnat disputent le concours général, le reste des équipes ayant participés au championnat se rencontrent dans un concours complémentaire.

La coupe se déroulera selon les modalités fixées par le responsable en début de saison.

Un objet d' art sera remis au vainqueur de la coupe et du championnat.

## ARTICLE 4 Règlement de jeu

Les rencontres de championnat se dérouleront en 2 parties gagnantes de 13 points ,

Lors du concours de fin d'année;il sera possible de faire disputer les parties de cadrage ( dite au coup de sifflet sur une base d'une heure )

En cas d'égalité , faire une maine supplémentaire pour désigné le gagnant

## ARTICLE 5 Décompte des points

Le décompte des points pour les rencontres de championnat se fait de la façon suivante :

- 3 points pour une victoire
- 1 point au perdant
- 0 point en cas de forfait

En cas de forfait général d'une équipe en cours de championnat, il y aura annulation de tous les résultats acquis en cours de la saison par cette équipe.

Feuille de match : a) feuille à remplir avant la rencontre.  
b) l'envoi des feuilles de match incombe à l'équipe gagnante.

## ARTICLE 6 Classement

Si à la fin du championnat ; il y a égalité de points entre plusieurs équipes, il sera tenu compte du goal-avérage général.

Si ce dernier est encore égal, ce sera le match gagné entr'elles.

## ARTICLE 7 Composition

Une triplette est composée de 3 joueurs dont obligatoirement, 1 titulaire minimum.

## ARTICLE 8 Participants

Toutes les entreprises ou associations d'entreprises sont autorisées à faire jouer des joueurs « extérieur » il est admis 1 joueur par équipe. Le conjoint et les enfants ne sont pas considérés comme des joueurs extérieurs.

## ARTICLE 9 Remplaçants

Les équipiers remplaçants sont polyvalents et pourront jouer dans toutes les équipes de l'entreprise, ( 1 seule rencontre par journée de championnat.)

Chaque équipe aura la possibilité de remplacer un joueur par un 4ème remplaçant; identifié sur la feuille de match lors d'une rencontre.

## ARTICLE 10 Absences

En cas d' équipe incomplète dans la demi – heure suivant l'horaire officiel, la partie pourra avoir lieu, mais l' équipe ne disposera pas des boules du joueur absent.

## ARTICLE 11 Dispositions générales

Pour les cas non prévus aux règlements généraux de la COUPE de L' AMITIE CORPORATIVE DES DEUX SEVRES . Il sera fait application des règlements adoptés par la Fédération Française de Pétanque.

Fait à NIORT le 6 mars 2018.